



# LES SERVICES PUBLICS AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ !

Déclaration préalable CSA-A du 20 mars 2023

Monsieur le recteur, mesdames et messieurs les membres du CSA académique,

Ce CSA académique se tient à nouveau en pleine séquence de mobilisation contre la réforme des retraites.

Depuis plusieurs mois maintenant, l'ensemble des organisations syndicales de salarié·es sont unies et totalement déterminées à lutter contre le recul de l'âge légal de départ à la retraite et pour le retrait de ce projet antisocial ; une opposition syndicale unanime qui est largement partagée par une très large majorité de citoyen·nes selon les sondages d'opinion.

C'est cette opposition franche qui a permis de remettre au cœur des débats la question de la retraite et le choix de société qui en découle et que l'on souhaite : une retraite qui soit un réel temps libéré avec un salaire continué par la mise en œuvre d'un système de protection solidaire entre salarié·es.

Alors que le gouvernement présente cette contre-réforme comme une réforme de justice et de progrès social, force est de constater que les femmes seraient une fois de plus les grandes perdantes. Nous étions des milliers dans la rue pour le dénoncer le mercredi 8 mars dernier, journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

À l'éducation nationale, le ministère s'obstine à présenter un "pacte enseignant" qui ne répond pas aux attentes légitimes des personnels en matière salariale. Loin d'une augmentation uniforme pour toutes et tous qui était pourtant l'engagement du candidat-président Macron, c'est un "travailler plus pour gagner plus" inacceptable, et qui creusera encore davantage les inégalités femmes/hommes, qui est proposé et qui va conduire à un alourdissement de la charge de travail des personnels. La FSU, avec d'autres organisations syndicales a donc claqué la porte des discussions et exige une revalorisation ambitieuse pour toutes et tous sans contrepartie. Une revalorisation globale, y compris pour les personnels des filières professionnelles autres qu'enseignant.es.

Malgré la dénonciation des postes à profil en Groupe de Travail académique, malgré le vote unanime des organisations syndicales contre les Lignes Directrices de Gestion en CSA académique, malgré l'opposition portée par la FSU et les arguments déroulés, malgré les motions de conseils des maîtres remontées par certaines équipes, les postes en grande section, CP et CE1 en REP+ dans l'Oise seront profilés lors du prochain mouvement. La FSU s'oppose à ces modifications à marche forcée des règles d'attribution des postes, qui grignotent petit à petit les droits des personnels et installent le nouveau management public encore un peu plus dans nos écoles. Elle a prévenu le DASEN de l'Oise qu'elle attaquerait la circulaire au tribunal administratif car celle-ci s'oppose aux formulations du code de l'éducation.

Concernant les évaluations d'école, vous aviez décidé de reporter leur lancement à janvier 2023. Depuis, c'est le flou dans les écoles et les circonscriptions. Ici elles sont annoncées, ailleurs, il ne se passe rien. Vous connaissez la position de la FSU mais nous la rappelons : nous sommes opposé·es à ces évaluations. Ces dernières s'inscrivent dans une logique de management pour les personnels et de contrôle permanent. Elles n'ont aucune autre utilité que de rassurer la hiérarchie de son pouvoir. La FSU vous demande de ne pas les mettre en application, de ne pas obliger les équipes à les subir et donc de lever et faire lever toute pression mise sur les écoles qui les refusent ou les refuseront.

Concernant la prolifération des SPEA, la FSU dénonce une atteinte au droit à la mutation. Si certains postes nécessitent à juste titre d'être profilés car une compétence particulière est indispensable, comme le FLS, les autres postes créés correspondent à des compétences attestées par l'obtention de nos concours. Ces créations incitées par le ministère et validées par la direction académique, octroient de fait aux personnels de direction le recrutement de leurs enseignants. Certaines créations interrogent fortement la pertinence pédagogique, comme celle d'un poste bivalent en collègue : SVT-éducation musicale... , ou interrogent les politiques d'établissement comme au collège Sagebien où bientôt tous les postes vacants seront profilés !

Dans un contexte d'une mobilisation historique de lutte contre la réforme des retraites, la réforme du bac se déploie pour la première fois dans son intégralité, selon un calendrier incohérent, absurde et intenable. La FSU a soutenu et soutiendra les mobilisations et les personnels en grève lors des surveillances des épreuves écrites et au moment de la passation des épreuves orales, de pratiques et de compétences expérimentales, et un préavis de grève sur la période des examens a été déposé.

Concernant l'épreuve anticipée de français, la FSU tient à rappeler ses revendications pour que la santé des personnels soit préservée : des **convocations envoyées fin mai** ; l'**équilibre des missions de correction (BTS, HLP, GO et EAF)** pour éviter les surconvocations ; des **décharges de cours** pour permettre la **correction** des épreuves **des BTS** ; le respect des **temps partiels** ; un délai de **correction suffisant**, pour l'écrit, équivalent à **10 copies maximum à corriger par journée**, en dehors de tout autre travail ; des **récapitulatifs remis aux examinateurs** avant l'épreuve écrite ; **11 candidats maximum par journée d'oral**. Nous rappelons que la dispense de surveillance d'épreuves en juin pour les enseignants de lettres de correction au baccalauréat est officiellement actée par le BO du 22 sept 22. A l'instar de ce qu'a réalisé l'académie de Lille, en suivi les préconisations du CHSCT du ministère de l'Éducation nationale concernant l'EAF, nous souhaitons que la DEC de l'Académie d'Amiens apporte les améliorations demandées.

Enfin, concernant la préparation de la rentrée 2023 dans les lycées de l'académie, il y aura 16 suppressions de postes d'enseignants dans le département de l'Aisne, dont 6 collègues en mesure de carte scolaire. Un enseignant de langue rare est concerné : le Chinois. Où le collègue va-t-il bien pouvoir enseigner ? Dans l'Oise ce seront 26 postes supprimés avec 2 collègues en MCS. Enfin dans la Somme, nous assisterons à 32 fermetures de postes avec 4 MCS et donc 28 postes vacants. Mais où est passée l'attractivité de notre si beau métier... La FSU déplore les 4 postes de supprimés à Jean de la Fontaine de Château-Thierry qui n'a perdu que 27 HP à sa DHG, ou encore les 4 postes de Boucher De Perthes, au regard de sa DHG qui n'affiche que -8 HP.

Concernant les emplois ITRF et administratifs des établissements scolaires et des CIO, le CSA académique de ce jour examine – d'après vos documents de travail - 2 suppressions d'emplois dans le périmètre budgétaire des enseignements de second degré qui ne devraient pas avoir pour conséquence d'affaiblir les équipes administratives en place.

Nous espérons cependant que vous nous annoncerez aujourd'hui le détail de créations d'emplois dans ces filières pour la rentrée prochaine, tant la FSU n'a eu de cesse de dénoncer les suppressions d'emplois administratifs et ITRF du passé et ses conséquences sur les conditions de travail des personnels.

L'heure est en effet au renforcement des missions support tant les charges qui les concernent sont en augmentation constante. Tant les charges qui les concernent, en services comme en EPLE, deviennent de plus en plus complexes - a fortiori lorsqu'elles sont désorganisées par de nouveaux outils hors de propos : Op@le, Opér@ et RenoRh, pour ne pas les nommer.